

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 juin 2017  
Rapporteur :  
Madame Claire LEVRY-  
GERARD**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2017  
(accusé de réception du 28/06/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Participation de Quimper Bretagne Occidentale aux investissements de modernisation  
de l'ADRIA**

**Le projet d'investissement 2017-2020 de l'ADRIA (liste des investissements en annexe de la convention ci-jointe) s'inscrit dans le plan stratégique qui est en cours d'élaboration et qui consiste à renforcer l'ADRIA pour les 5 prochaines années.**

**\*\*\***

Le projet d'investissement 2017-2020 de l'ADRIA (liste des investissements en annexe de la convention ci-jointe) s'inscrit dans le plan stratégique qui est en cours d'élaboration et qui consiste à renforcer l'ADRIA pour les 5 prochaines années.

L'analyse stratégique du secteur agroalimentaire montre que le défi des entreprises est celui de leur compétitivité pour laquelle l'innovation est un levier de croissance, la maîtrise de la sécurité des aliments un facteur clé et le développement durable la garantie de la pérennité. L'ADRIA a donc décidé d'élaborer le projet suivant pour les prochaines années : « Construire avec les entreprises la sécurité sanitaire, la qualité fonctionnelle de l'aliment de demain dans un environnement de production et de consommation durable. » Le montant de l'investissement pour ce projet est estimé à près de 420 000 €.

Ces investissements confortent la stratégie de Quimper Bretagne occidentale qui souhaite renforcer sa spécificité en matière de recherche innovation en matière d'aliment. Ils permettront d'apporter de nouveaux services aux entreprises sur le territoire et ainsi contribueront à pérenniser l'implantation des entreprises sur le territoire et d'en accueillir de nouvelles.

Le financement envisagé du projet est le suivant :

Quimper Bretagne occidentale	52 363 €
Département du Finistère	52 363 €
Région Bretagne	115 197 €
FEDER	115 197 €
Autofinancement ADRIA	83 780 €
<b>Total</b>	<b>418 900 €</b>

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de valider la participation financière de Quimper Bretagne Occidentale au plan d'investissement de l'ADRIA à hauteur de 52 363 € ;
- 2- d'autoriser monsieur le président à signer la convention financière avec l'ADRIA.